



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007360

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

48 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Sixième attribution 2023

Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Sixième attribution 2023

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	19/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à une demande universitaire d'un montant de 1 000 € et à deux demandes d'associations privées d'un montant de 1 500 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 2 500 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Colloque universitaire

1 000 € pour l'Université de Franche-Comté qui organise les 18 et 19 décembre 2023 le séminaire « Transition écologique et du développement soutenable dans les métiers de l'art et de design, TEDS »

En novembre 2022, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche présentait le « Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » Un document de 67 pages présentant notamment les principaux jalons et indicateurs à atteindre pour les différents acteurs. Le séminaire de décembre s'inscrit comme une réponse au jalon et indicateur n°5 qui annonce : « d'ici à 2023, avoir mis au point un dispositif de mise à niveau des enseignants sur la TEDS » ainsi qu'au jalon et indicateur n°8 qui stipule : « A la rentrée 2023, les modules de formation « Socle commun » seront disponibles pour l'ensemble des étudiants de premier cycle. Pour les formations à Bac+2 et Bac+3, cela signifie que, dès 2025, tous les étudiants en auront suivi le contenu et bénéficieront d'une certification. »

Ainsi le 18 décembre 2023, les enseignants référents des lycées DN MADE des académies de BFC, Martinique et Guadeloupe bénéficieront d'une formation qui leur permettra d'organiser au mieux le contenu TEDS qui devra être inclus dans la formation DN MADE à la rentrée 2024.

Pendant ce temps et sur 2 jours (18 & 19/12) tous les étudiants de DN MADE 2^{ème} année de Franche-Comté, suivront leur première formation TEDS :

- 4 conférences le lundi matin
- Fresque du climat le lundi après-midi
- Tables rondes avec les professionnels engagés de leur secteur d'activité le mardi matin
- « Serious game TEDS » le mardi après-midi

Le séminaire se déroulera sur 2 jours.

150 participants sont attendus à l'UFR ST, 18 Route de Gray.

Le budget prévisionnel de ce séminaire au rayonnement national est de 10 710 €.

En cas d'accord, la dépense, soit 1 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

1 000 € pour les cellules d'urgence médico-psychologique, CUMP 25 renforcée qui organise le 9 novembre 2023 le colloque « 11^{ème} journée de la CUMP 25 renforcée ».

La CUMP 25 renforcée organise tous les deux ans, une journée nationale à destination des volontaires des Cellules d'Urgence Médico-psychologiques, des professionnels du champ de santé, du social mais également, de l'éducation et de la sécurité. Après 5 années d'absence suite à la situation sanitaire exceptionnelle du Covid, l'équipe de la CUMP 25 renforcée organise une nouvelle édition de cette journée à envergure nationale.

« Les événements susceptibles d'entraîner d'importantes répercussions psychologiques sont le quotidien des équipes CUMP.

Les intervenants du réseau CUMP œuvrent collectivement, pour une prise en charge médico-psychologique optimale au profit des victimes ou impliqués. Lorsque l'événement traumatique touche les enfants, il affecte d'une manière particulière les intervenants de première ligne.

Au-delà de l'événement traumatique, les professionnels ont à cœur de déployer leur énergie pour permettre à l'enfant, replacé au cœur de sa famille, de développer ses propres ressources pour faire face aux futurs événements de vie. Sous différents angles, les intervenants s'appliqueront à développer cette clinique singulière.

Collectivement ou dans la sphère privée, les interventions engageant des enfants résonnent sur notre manière d'agir. Aussi formés soient-ils, les professionnels peuvent être fortement impactés par le caractère particulier de ces interventions.

Comment alors se protéger de cet impact émotionnel exceptionnel ? Quelles stratégies développer pour échapper aux affres de ces situations ?

A la lumière de leur expérience, les orateurs proposeront un éclairage pertinent aux professionnels de terrain. »

Deux intervenants, experts du psycho trauma, présenteront leur clinique spécifique auprès des familles et des enfants lors des attentats de Nice et Strasbourg : Docteure en Psychologie, Ophélie Nachon (Nice) et Docteur Dominique Mastelli, référent de la CUMP zonale Est (Strasbourg). Le Docteur Nazmine Guler (Thionville) développera un exposé à destination des professionnels de l'urgence autour des outils de gestion de stress.

La journée sera ponctuée par 2 communications originales sous forme de conte (Mme Véronique Febvre-Charlot, Besançon) et de conférence spectacle (Mme Sandra Meunier, Paris).

Le colloque se déroulera sur 1 journée.

330 participants sont attendus au petit Kursaal.

Le budget prévisionnel de ce séminaire au rayonnement national est de 11 300 €.

En cas d'accord, la dépense, soit 1 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

500 € pour le Réseau des Sites majeurs de Vauban qui organise du 25 au 27 octobre 2023 le séminaire « Rencontres annuelles du Réseau Vauban ».

Une fois par an, les membres du Réseau des sites majeurs de Vauban et leurs partenaires institutionnels se réunissent dans un des sites des Fortifications de Vauban. Les rencontres permettent de réunir les membres, de mettre en place des ateliers de travail et commissions, et enfin de faire découvrir une des fortifications de Vauban et la ville d'accueil à l'ensemble des membres du Réseau Vauban. Le Réseau Vauban regroupe l'ensemble des collectivités et sites dont le patrimoine historique a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 au titre des fortifications Vauban. Les 15 ans de cette inscription ont été célébrés cette année à Besançon comme dans les autres sites. Besançon «étant la ville siège du Réseau, c'est donc à l'occasion de cet anniversaire que les Rencontres annuelles se tiendront dans notre ville.

Outre les réunions, commissions et ateliers de travail, le programme proposera différentes visites guidées afin de faire (re)découvrir le patrimoine historique bisontin aux participants : Musée de Beaux-

Arts et d'Archéologie, musée du Temps, chantier de la place de la Révolution et bien sûr citadelle et fortifications urbaines.

Le colloque se déroulera sur 2,5 jours.

36 participants seront attendus à l'Hôtel de Ville pour les réunions de travail, ce qui représente 70 nuitées.

Le budget prévisionnel de ce séminaire au rayonnement national est de 5 380 €.

En cas d'accord, la dépense, soit 500 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Anne VIGNOT (2), et MM. François BOUSSO (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 1 000 € pour CUMPS 25 renforcée,
- 500 € pour le Réseau des Sites majeurs de Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

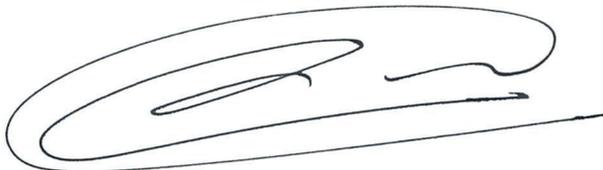
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT